

## QUE SE PASSERA-T-IL SI LE NON L'EMPORTE?

Tout de suite après l'annonce du résultat du vote, le STTP communiquera avec Postes Canada et l'invitera à retourner à la table de négociation.

- Les deux parties devront prendre l'engagement de ne pas quitter la table de négociation tant qu'elles ne seront pas parvenues à une entente.
- Durant les négociations, le STTP maintiendra son interdiction de travailler des heures supplémentaires, mais ne prendra aucune autre mesure, comme celle de déclencher une grève tournante ou une grève générale.

### Il faut voter « NON » en grand nombre

- Nous avons toutes les raisons de croire qu'un NON substantiel convaincra Postes Canada de modifier ses offres et de négocier une entente avec le STTP.
- L'équipe de négociation du STTP est prête à retourner à la table de négociation pour parvenir à des conventions collectives que les membres voudront ratifier.

### Restons unis

### Protégeons notre avenir

### Votons NON!

Pour obtenir par courriel les dernières nouvelles du Syndicat, abonnez-vous à Somm@ire : [www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp](http://www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp).

Solidarité,



Jan Simpson  
Présidente nationale

